



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-26

Objet : Délibération de principe pour participation au fonctionnement d'un centre de vaccination contre la COVID-19

Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	21	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	7		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	21/VI/2021	L'an 2021, le 30 juin à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis au Pôle associatif de Salleboeuf, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	22/VI/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Nathalie MAVIEL**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Salleboeuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Thierry GENETAY
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Salleboeuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

01 JUL. 2021

N° 2021-26

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE POUR PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 juin 2021

Rapport de synthèse

Monsieur le Président rappelle le contexte de crise sanitaire internationale et la volonté nationale de procéder à la vaccination de la population rapidement afin d'enrayer la pandémie de la Covid-19.

La stratégie vaccinale mise en place doit permettre de remplir **trois objectifs de santé publique**:

- **Faire baisser la mortalité et les formes graves** de la maladie,
- **Protéger les soignants et le système de soins**,
- **Garantir la sécurité des vaccins** et de la vaccination,

Elle repose sur trois principes: **Non obligatoire, Gratuité, Haute sécurité**

La Préfecture de la Gironde a organisé durant tout le premier trimestre de l'année 2021 des réunions en visio avec les Présidents des intercommunalités de Gironde pour les tenir informés de l'évolution de la pandémie mais également pour envisager l'ouverture de centres de vaccination.

Avec le centre de Sadirac ouvert à la salle Cabralès, ce sont désormais plus d'une trentaine de centres qui sont organisés sur tout le Département de la Gironde pour pouvoir mener à bien cette stratégie vaccinale. Le centre de vaccination de Sadirac a été réfléchi à l'échelle de trois intercommunalités regroupant 34 communes et 60 500 habitants. Il est piloté par la Communauté de communes du Créonnais.

La présente délibération a pour objet de valider la participation des trois intercommunalités au financement du fonctionnement du centre de vaccination installé salle Cabralès à Sadirac et de définir le mode de participation.

L'agence Régionale de Santé (ARS) pourra mobiliser le Fonds d'Intervention Régional (FIR) afin de *participer aux dépenses de fonctionnement des centres de vaccination, dans une logique de partenariat. Les conventions de subvention signées entre les ARS et les structures portant les centres de vaccination (en l'occurrence la Communauté de communes du Créonnais) viseront à financer les surcoûts auxquels celles-ci sont exposées, notamment au regard des fonctions d'accueil, d'organisation, de coordination et de logistique, sans que cette liste soit exhaustive.*

Dans l'hypothèse où les surcoûts ne seraient pas entièrement couverts par la participation de l'ARS, les communautés de communes des Coteaux Bordelais et des Portes de l'Entre-deux-Mers s'engagent à verser un fonds de concours à la Communauté de communes du Créonnais.

Celui-ci sera calculé sur la base d'un état détaillé des factures supportées par la communauté de communes du Créonnais. Le montant correspondra, pour chaque participant, au tiers du montant total.

Après avoir entendu le rapport

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. **APPROUVE** le principe de participer financièrement au fonctionnement du centre de vaccination installé salle Cabralès à Sadirac pour toute la durée de son fonctionnement
2. **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
3. **CHARGE** Monsieur le Président de faire parvenir cet extrait de délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Créonnais.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

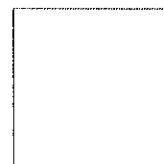
Fait à Tresses, le 1^{er} juillet 2021






Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération de principe pour participation au fonctionnement
d'un centre de vaccination contre la COVID-19



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	01/07/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	01/07/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	01/07/2021	  Certificat au nom de Christian SOUBIE (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président